



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 20 mai 2019**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 20 mai 2019, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 13 mai 2019 et affichée le 13 mai 2019. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

| | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| M. Pascal BLANC | Président, |
| M. Daniel BEZARD | 1 ^{er} Vice-Président, |
| Mme Marie-Christine BAUDOUIN | 2 ^e Vice-Président, |
| M. Gérard SANTOSUOSSO | 3 ^e Vice-Présidente, |
| M. Patrick BARNIER | 5 ^e Vice-Président, |
| Mme Bernadette GOIN | 6 ^e Vice-Président, |
| Mme Corinne SUPLIE | 7 ^e Vice-Présidente, |
| M. Daniel GRAVELET | 8 ^e Vice-Présidente, |
| M. Robert HUCHINS | 10 ^e Vice-Président, |
| M. Denis POYET | 11 ^e Vice-Président, |
| M. Bernard BILLOT | 12 ^e Vice-Président, |
| M. Alain MAZE | 13 ^e Vice-Président, |
| Mme Catherine VIAU | 14 ^e Vice-Président, |
| Mme Annie JACQUET | 15 ^e Vice-Présidente, |
| Mme Véronique FENOLL | 1 ^{er} Membre du Bureau, |
| M. Philippe MERCIER | 2 ^e Membre du Bureau, |
| M. Jean-Louis SALAK | 3 ^e Membre du Bureau, |

M. Martial REBEYROL Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Etait absent :

M. Philippe MOUSNY Maire-Adjoint, délégué à la Gestion des arrêtés de voirie à la Ville de Bourges (à titre consultatif).

Etaient excusés :

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| M. Yvon BEUCHON | 4 ^e Vice-Président, |
| M. Rodolphe BESTAZZONI | 9 ^e Vice-Président. |

Administration :

| | |
|-----------------------------|---|
| M. Christophe DURAND | Directeur de Cabinet, |
| M. David VIGOUROUX | Directeur Général des Services, |
| Mme Véronique MATHIAS | Directrice Générale Adjointe Aménagement et Territoire, |
| M. Didier GARCIA | Directeur Général Adjoint Services à la Population, |
| M. Christophe BERNARD | Directeur Général Adjoint Ressources Humaines, |
| M. Gilles METTI | Directeur des Finances, |
| Mme Florence PERRIN | Adjointe au Responsable du Service des Assemblées, |
| Mme Claire GROSELLIER-ROSAT | Directrice des Affaires Juridiques. |
| M. Pascal QUENEZ | Directeur de l'Urbanisme |

Madame SUPLIE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 29 avril 2019

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Aide financière au projet immobilier de la SAS CPE (CONCEPT PARTENAIRE ENTREPRISES)

Rapporteur : M. Daniel BEZARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre de son développement et afin de proposer davantage de formation à ses clients, la SAS CPE (CONCEPT PARTENAIRE ENTREPRISES) veut créer une ligne de production "école" dans de nouveaux locaux, ceux existants actuellement ne pouvant recevoir cette ligne de production. Cette ligne servira de base pédagogique au niveau montage et assemblage en mécanique, électricité, pneumatique, hydraulique avec une démarche de respect des standards, d'autocontrôle et de maintenance 1^{er} niveau.

La SAS CPE (CONCEPT PARTENAIRE ENTREPRISES) a donc besoin de construire un bâtiment, dans le prolongement du bâtiment existant, afin d'y accueillir cette formation.

Ce projet est éligible au dispositif BOURGES PLUS IMMOBILIER TPE/PME INNOVANTES voté lors du Conseil Communautaire du 27 février 2017.

Il est donc proposé d'attribuer une aide de 35 000 €.

M. Daniel BEZARD rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de 35 000 € à la SAS CPE (CONCEPT PARTENAIRE ENTREPRISES) pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en deux fois et sous réserve de la signature par la SAS CPE (CONCEPT PARTENAIRE ENTREPRISES) du contrat d'aide ;
- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

Arrivée de Messieurs MERCIER et REBEYROL

2. Aide financière au projet immobilier de la SARL LETEC

Rapporteur : M. Daniel BEZARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La SARL LETEC a pour ambition de mettre sur le marché une solution digitale innovante, déployée en mode SaaS (accessible sur tous terminaux mobiles), permettant aux acteurs des métiers de bouches d'élever et de sécuriser leur niveau de qualité sanitaire et alimentaire tout en bénéficiant d'une visibilité auprès du grand public par l'affiliation d'une marque/label qui est créée conjointement.

À ce jour, aucune offre correspondant à ce produit n'existe sur le marché, représentant en France environ 360 000 entreprises dans les métiers de bouches et dans le commerce alimentaire.

Afin de créer les meilleures conditions de réalisation de ce projet, la SARL LETEC envisage d'acquérir de nouveaux locaux et de procéder à leur aménagement (restructuration de l'existant, ERP, matériel, fibre optique...)

Ce projet est éligible au dispositif BOURGES PLUS IMMOBILIER TPE/PME INNOVANTES voté lors du Conseil Communautaire du 27 février 2017.

Il est donc proposé d'attribuer une aide de 25 000 €.

M. Daniel BEZARD rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de 25 000 € à la SARL LETEC pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en deux fois et sous réserve de la signature par la SARL LETEC du contrat d'aide ;
- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

3. Aide financière au projet immobilier de la SAS BRASSERIE BOS

Rapporteur : M. Daniel BEZARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'activité principale de la BRASSERIS BOS est de créer et de fabriquer, pour ses clients principalement en BtoB, leur bière personnalisée, soit l'étiquette uniquement, soit la recette.

Deux sites internet ont été créés par la BRASSERIE BOS pour faire connaître et vendre les produits et services sur le net : www.thebeerfab.com et www.instantsbiere.com.

Après ces premiers tests concluants, la BRASSERIE BOS confirme mettre le digital au centre de sa stratégie de développement (objectif : au moins 50% du CA issu du web à échéance de 3 ans).

L'acquisition / aménagement d'un bâtiment et d'un terrain à Bourges s'inscrit dans cette stratégie.

Il est donc proposé d'attribuer une aide de 35 000 €.

M. Daniel BEZARD rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder une subvention de 35 000 € à la Société par Action Simplifiée BRASSERIE BOS pour accompagner son programme, subvention qui sera versée en deux fois et sous réserve de la signature par la Société par Action Simplifiée BRASSERIE BOS du contrat d'aide ;
- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

4. Demande de subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire – Chantier des collections des fouilles anciennes de Bourges

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de ses missions et de la réglementation en vigueur (code du patrimoine, livre V, article L.523-12, arrêté du 16 septembre 2004, protocole du SRA du 11 avril 2012), le service d'archéologie préventive doit mettre aux normes le conditionnement et l'inventaire du mobilier et des archives archéologiques issus des opérations antérieures à 2012 (diagnostics et de fouilles préventives).

Afin de mener à bien une première tranche de chantier des collections conservées par le service d'archéologie préventive, correspondant à 10 % de la masse à normaliser, Bourges Plus souhaite solliciter la DRAC Centre-Val de Loire pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50% des dépenses prévues.

Le plan prévisionnel de financement est détaillé ci-dessous :

| Dépenses | Financeur | Montant |
|--|--------------|--------------------|
| Rémunération des personnels (5 agents) | Bourges Plus | 21 270 € HT |
| Achats matières et fournitures | Bourges Plus | 3 433 € HT |
| Total des Dépenses | | 24 703 € HT |

| Recettes | Financeur | Montant |
|---------------------------|--|--------------------|
| Subvention | Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire | 12 352 € HT |
| Fonds propres | Bourges Plus | 12 351 € HT |
| Total des Recettes | | 24 703 € HT |

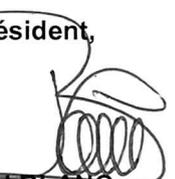
M. Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la demande de subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire relative au chantier des collections des fouilles anciennes de Bourges ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire pour l'année 2019 relative au chantier des collections des fouilles anciennes de Bourges ;
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer le dossier de demande de subvention, ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Bourges, le 21 mai 2019

Le Président,

Pascal BLANC



Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.